Commission Pierra-sympa

Mission

Promouvoir des infrastructures et réaliser des activités qui favorisent le *vivre ensemble* au sein de la commune de Pierrafortscha.

Tâches

- Identifier et proposer au Conseil Communal des équipements à réaliser sur le territoire de la Commune qui favorisent le bien être des habitants.
- Organiser et réaliser des activités et des manifestations ouvertes à tous ou ciblées pour une tranche d'âge.
- Proposer au Conseil Communal d'inscrire au budget de fonctionnement ou des investissements les montants nécessaires aux réalisations des propositions.
- Communiquer à la population, avec le soutien de l'administration communale, les activités et manifestations prévues.

Dispositions particulières

- La commission *Pierra-sympa* est inscrite dans le concept *Seniors*+ de la Commune de Pierrafortscha. Dès lors 2 sièges sont prévus pour les Seniors.
- Le *vivre ensemble* à Pierrafortscha implique que, dans la mesure du possible, toutes les tranches d'âges de la population sont représentées dans la commission.
- Le Conseil communal est représenté par 2 membres (en principe le-a syndic-que et le-a responsable de la santé et des affaires sociales). Ils siègent avec voix consultative.
- La commission est recomposée au début de chaque période administrative. Pour la 1^{ère} période, le-a syndic-que préside la commission.
- Les décisions sont prises à la majorité des voix délibératives.

Composition

La commission est composée de 9 membres.

- 1 représentant-e âgé-e de 15 à 25 ans,
- 1 représentant-e âgé-e de 26 à 35 ans,
- 1 représentant-e âgé-e de 36 à 45 ans,
- 1 représentant-e âgé-e de 46 à 55 ans,
- 1 représentant-e âgé-e de 56 à 64 ans,
- 2 représentant-e-s âgé-e-s de 65 ans et plus,
- 2 représentant-e-s du Conseil Communal.

Seul-e-s les habitant-e-es domiciliés-es sur le territoire de la commune de Pierrafortscha peuvent être membre de la commission.

Le Conseil communal constitue la commission.